

ABC

REPUBLICQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

N° _____/MINT/DAGAT/DEL/AS

Dakar, le

MINISTERE DE L'INTERIEUR-----
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
ET DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALEANALYSE: Arrêté portant autorisation d'une association étrangère**LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'INTERIEUR,**

VU la Constitution;

VU le Code des Obligations civiles et commerciales notamment, en ses articles 823 et 824;

VU le décret n°71-1259 du 22 novembre 1971 portant délégation de certains pouvoirs ministériels; aux Directeurs du Ministère de l'Intérieur, aux Gouverneurs et Préfets;

VU le décret n°97-347 du 02 avril 1997 portant délégation de pouvoirs du Ministre de l'Intérieur aux Gouverneurs de région pour la délivrance de récépissé de déclaration d'associations;

VU le décret n°2009-451 du 30 avril 2009 portant nomination du Premier Ministre;

VU le décret n°2009-1405 du 22 décembre 2009 portant répartition des services de l'Etat et du Contrôle des Etablissements publics, des Sociétés nationales et des Sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères;

VU le décret n°2009-1432 du 24 décembre 2009 mettant fin aux fonctions d'un ministre, nommant un nouveau ministre et fixant la composition du Gouvernement;

VU le dossier des déclarants.

ARRETE

Article premier: Est autorisée l'implantation de l'association étrangère dénommée: **ASSOCIATION PRO SENEGAL**, domiciliée à Mboro, Tivaoune THIES.

Article 2: L'association susnommée est autorisée à mener ses activités sur l'étendue du territoire national conformément à ses objectifs et dans le respect de la réglementation en vigueur en la matière.

...../.....

Article 3: Cette association devra être gérée et administrée conformément aux statuts déposés au Ministère de l'Intérieur.

Article 4: Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera. /.

P. LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'INTERIEUR,
et par délégation
**LE DIRECTEUR DES AFFAIRES GENERALES
ET DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE**



AMPLIATIONS

JORS.....01
GR02
DAGAT02
Intéressés.....02
Archives02